



VILLE DE SANTES

**RAPPORT SUR LES
ORIENTATIONS**

BUDGETAIRES 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FÉVRIER 2021.

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les **communes de plus de 3 500 habitants**, le vote du budget primitif doit être précédé d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) qui doit se tenir dans les conditions fixées par le règlement intérieur du conseil municipal et doit obligatoirement avoir lieu dans les **deux mois précédant l'examen du budget**.

Ce débat a pour objet de **préparer l'examen du budget** en donnant aux membres de l'organe délibérant, en temps utile, les informations qui leur permettront d'exercer, de façon effective, leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

L'article 107 de la loi NOTRe a modifié les articles L 2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB), en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

S'agissant du document sur lequel s'appuie ce débat, ces nouvelles mesures imposent au président de l'exécutif d'une collectivité locale de présenter à son organe délibérant, un rapport sur les orientations budgétaires envisagées et portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement**, les **engagements pluriannuels** envisagés ainsi que sur sa **structure** et la **gestion de la dette**.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 contient de nouvelles règles qui disposent que :

« À l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1° L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;

2° L'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes. »

Pour les communes de plus de 10 000 habitants (alinéa 3 de l'article L 2312-1), ce rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Ce **rapport donne lieu à un débat**, qui est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'État dans le département et être publiés.

Le budget 2021 est élaboré dans un contexte financier contraint et incertain du fait de la crise sanitaire. Il nécessitera **certainement des ajustements** en fonction des contingences liées de la crise sanitaire.

I - LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER DU BUDGET 2021.

1.1. Le contexte national et le projet de loi de finances 2021

Les impacts sans précédent de la crise sanitaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, l'État intervient pour **soutenir massivement les entreprises** ainsi que l'ensemble des acteurs économiques. Il doit absorber des **dépenses considérables** alors même qu'il fait face à une **baisse très nette de ses recettes**. Les perspectives en termes de déficit et de dette publique se sont fortement dégradées, remettant ainsi en cause les objectifs d'assainissement des finances publiques à l'horizon 2022 tels qu'affichés dans la **Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) 2018- 2022**.

Parallèlement, la **loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19**¹ a suspendu pour 2020 l'application du dispositif de pilotage des dépenses de fonctionnement des collectivités locales, qui avait pour objectif de les faire participer à l'effort de réduction de déficit public. Pour mémoire, les **322 plus grandes collectivités locales** étaient tenues de **signer un contrat financier** avec l'État pour limiter l'évolution de leurs dépenses de fonctionnement, inflation comprise, à 1,2 %², ou de se voir **imposer une telle contrainte** par leur préfet. La **Ville de Santes est indirectement impactée** par ces contrats puisque ses partenaires institutionnels comme la MEL, le Département du Nord et la Région y sont soumis et sont donc **tenus de réduire leurs dépenses**.

Pour 2021 et après une chute du produit intérieur brut (PIB) de 10% attendue cette année, le gouvernement table sur un rebond de 8% l'an prochain. L'exécution du plan de relance doit permettre de gagner 1,5 point de PIB en un an. Cette prévision est toutefois soumise aux aléas importants liés à l'évolution sanitaire, avec pour corolaire un **"dynamisme de la consommation incertain"**. Selon les prévisions actuelles, les dépenses des ménages augmenteraient de 6,2%, après avoir connu une chute de 8% cette année.

Après un **déficit record de 11,3% du PIB en 2020**, le gouvernement mise pour 2021 sur un repli du déficit public, en partie mécanique. Celui-ci resterait toutefois à un niveau élevé : 6,7% du PIB. Même chose pour la **dette publique qui s'établirait à 119,8% du PIB en 2020** selon le dernier rapport de la Cour des Comptes³.

Il convient de souligner que le contexte sanitaire incertain, le durcissement des restrictions (3ème confinement) pourrait rapidement **rendre caduques les prévisions économiques du gouvernement**. Le Haut Conseil des finances publiques (HCFP) note dans son avis sur le texte que « l'ampleur du rebond prévu pour 2021 est volontariste car l'effet du plan de relance sur l'investissement public (6,6 milliards d'euros prévus en 2020) risque d'être un peu moins fort en 2021 que prévu par le gouvernement dans son budget principal ».

¹ Loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19.

² Articles 13 et 29 de la Loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de Programmation des Finances Publiques pour les années 2018 à 2022.

³ Rapport de la Cour des Comptes du mois de Novembre 2020 sur les finances publiques.

1.2. Le projet de loi de finances pour 2021 : les mesures intéressant les finances locales

Des dotations stables

En ce qui concerne la péréquation, les **dotations de solidarité urbaine** (DSU) et de **solidarité rurale** (DSR) devraient, comme en 2020, **augmenter de 180 millions d'euros** (90 millions d'euros chacune).

Les montants des **dotations de soutien à l'investissement local** (DSIL, DETR, DPV et DSID) seront également reconduits, ce qui devrait notamment représenter 570 millions d'euros pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et plus d'un milliard pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).

Compte tenu des dispositions du projet de loi de finances 2021, l'estimation des dotations à percevoir retenue dans le cadre du budget primitif 2021 est la suivante :

Éléments financiers	Part forfaitaire de la Dotation Globale de Fonctionnement.			Dotation Nationale de Péréquation.			Dotation de Solidarité Rurale.		
	2019	2020	2021	2019	2020	2021	2019	2020	2021
Montant perçu en €	344 223 €	336 892 €		104 591 €	105 801 €		86 418 €	86 947 €	
Écart n-1 (en valeur)	-8 114 €	-7 331 €		+505 €	+1 210		-1 389 €	+529 €	
Écart n-1 (en %)	-2,30 %	-2,13 %		+0,48 %	+1,14 %		-1,58%	+0,61%	

La réforme de la taxe d'habitation (TH)

Initiée en 2018, la réforme de la taxe d'habitation a d'abord bénéficié à **80% des contribuables** et **l'État compensait l'intégralité** des pertes engendrées par ce dégrèvement.

Cette réforme se poursuit en 2021 sur les résidences principales avec l'entrée dans la réforme des **20 % de ménages les plus aisés**. Ainsi, l'année prochaine, ces ménages profiteront d'un **premier dégrèvement de 30 %** jusqu'à **l'exonération totale à l'automne 2023**.

Dans ce cadre et afin d'éviter des conséquences néfastes, les effets de la réforme de la fiscalité locale sur les indicateurs de calcul des dotations seront « neutralisés ».

Par ailleurs, la commune **recupérera la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties** en remplacement de la suppression totale de la taxe d'habitation. Ce transfert sera associé à un **coefficient correcteur** qui prendra en compte la valeur locative 2019 et le taux de taxe d'habitation de 2017.

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives

Concernant l'actualisation forfaitaire des bases fiscales, les données de l'Indice des Prix à la consommation harmonisé (IPCH) de septembre 2020 laissent apparaître une estimation provisoire d'actualisation forfaitaire proche de 0, autrement dit les **bases ne seraient pas revalorisées**.

Le volet territorial du plan de relance

Annoncé début septembre, le plan de relance, doté d'une enveloppe de 100 milliards d'euros sur 2 ans, est isolé dans une mission budgétaire dédiée dans le Projet loi de Finances pour 2021. Il se décline autour de **trois priorités** :

- ♣ le **verdissement de l'économie** (rénovation énergétique des bâtiments, infrastructures de transports, stratégie hydrogène, biodiversité...),
- ♣ la **compétitivité des entreprises** (capital investissement, recherche, relocalisations, soutien à l'export, au secteur culturel, ...)
- ♣ le **soutien aux plus fragiles** (emploi des jeunes, activité partielle, formation...).



Outre, les mesures de soutien à la compétitivité des entreprises qui pèseront sur la fiscalité des collectivités, le gouvernement assure que les collectivités locales ont un rôle central à jouer dans l'exécution de ce plan et insiste fortement sur sa « **territorialisation** ». À l'occasion de la présentation de ce plan, le Premier Ministre Jean CASTEX estimait que cette exécution du plan au plus près des territoires était « un gage à la fois **d'efficacité, d'adaptabilité, d'équité** et de **cohésion** ». L'objectif de ce plan est de permettre aux collectivités locales de compléter l'action menée pour en démultiplier l'impact au niveau local.

Le Projet de Loi de Finances pour 2021 prévoit qu'un tiers du plan de relance soit territorialisé par contractualisation avec les collectivités. Pour celles-ci, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux **missions d'aménagement du territoire** et une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Conclusion sur le contexte économique et financier.

Après une période (2014-2017) de baisse massive des dotations aux collectivités locales visant à les intégrer à l'effort de réduction du déficit public, l'État revalorise de quelques millions, l'enveloppe des dotations depuis 2018. Cette logique de **réduction des transferts financiers vers les collectivités** fait suite à la **crise de 2008/2009** au cours de laquelle, l'État avait déjà subi des pertes fiscales en raison notamment de l'allègement du coût du travail. Cette diminution des recettes l'a amené à **répercuter directement le coût de la crise sur les collectivités locales**.

La crise sanitaire que nous vivons actuellement aura sans doute des **répercussions durables**. D'une part sur les **recettes de la fiscalité économiques de l'État** (CVAE, TVA), et d'autre part sur l'augmentation des dépenses et le fameux « **quoiqu'il en coûte** », visant à soutenir les ménages et les entreprises en difficultés. Le niveau de la dette publique témoigne de cette logique qui, même si elle s'avère nécessaire, fait peser une nouvelle contrainte sur les finances de l'État.

Sur le court terme, **l'État ne semble pas répercuter le coût de la crise sanitaire** sur les collectivités locales dont l'action a été saluée depuis plus d'un an. Il vient même soutenir les collectivités en remboursant une partie des dépenses liées à l'achat de masques, ou en majorant les remboursements de la CAF.

Toutefois, sur le long terme, les **collectivités ne sont pas à l'abri de mesures contraignantes** prises par l'État afin de réduire le déficit public. Pour rappel, la baisse massive des dotations n'est intervenue que **5 années après le début de la crise de 2008/2009**.

II - LES DONNÉES SOCIO-ECONOMIQUES DE LA COMMUNE DE SANTES.

2.1. Démographie et profil des ménages.

Évolution de la structure par âge.	Population en 2016.	Population en 2011.	Évolution annuelle.
0-14 ans	1 185	1 239	-0,9%
15-19 ans	373	370	0,1%
20-29 ans	488	559	-2,7%
30-44 ans	1 137	1 214	-1,3%
45-64 ans	1 602	1 549	0,7%
65-79 ans	748	526	7,3%
80 ans et plus	236	100	3,5%
Total	5 769	5 557	

Source : INSEE 2016 ; traitement : ADULM 2020.

Quand bien même sur ces premières données, on constate que la population Santoise est plutôt vieillissante puisque le pourcentage de personnes de plus de 65 ans est passé de **11,2% en 2011** à **17% en 2016**. Cette tendance s'observe de manière similaire au niveau du territoire des Weppes et de la Métropole. On observe par ailleurs que la **part des moins de 20 ans reste très importante et stable** dans le temps, ce qui confirme « la jeunesse » de la commune.

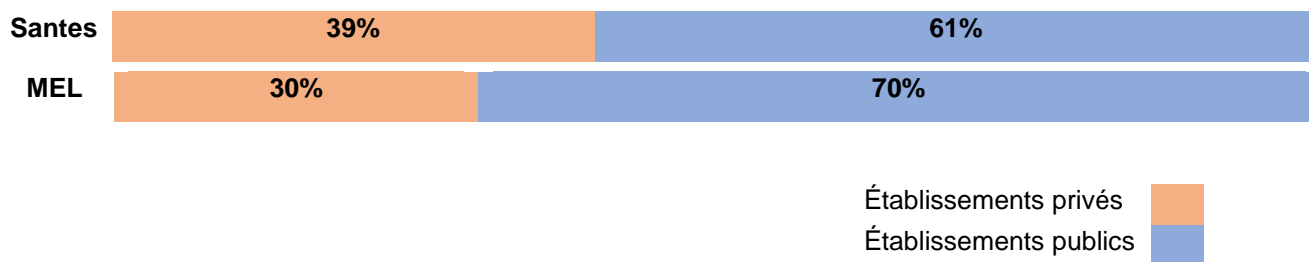
La municipalité a toujours eu à cœur de **proposer un large éventail de services pour la jeunesse et à destination des aînés**. En témoignent la présence d'un service d'aide à domicile, de portage de repas pour les aînés, mais aussi la crèche, les centres de loisirs pour les jeunes etc. Tous ces services essentiels sont **proposés aux Santois à des coûts réduits** pour **permettre à chacun d'en jouir selon ses ressources**, le tout dans le cadre d'une **gestion maîtrisée des dépenses**.

2.2. Scolarité.

Effectifs 1 ^{er} degré (maternelles et primaires)	Rentrée 2018-2019	Rentrée 2017-2018
Santes	676	709
Territoire des Weppes	8 835	8 900
MEL	132 448	133 340

Source : Rectorat 2018-2019 ; traitement ADULM 2020.

Répartition des effectifs scolaires à la rentrée 2018-2019.



Source : Rectorat 2018-2019 ; traitement ADULM 2020.

Sur la répartition des effectifs scolaires à la rentrée 2018-2019, on constate que près de **deux tiers des enfants Santois sont scolarisés à l'école publique Henri Matisse**. La municipalité veille à assurer un traitement équivalent à l'égard des enfants scolarisés dans le privé en versant chaque année un **forfait de 480€ par enfant Santois**. La ville entretient une **relation étroite avec chaque école** dans **l'intérêt des enfants** de la commune.

2.3. Population active et emploi.

Population résidente en 2016	Travaillant dans le territoire		Travaillant à l'extérieur, en dehors du territoire		Population active occupée de plus de 15 ans dans le territoire
	Nombre	Part	Nombre	Part	
Santes	383	15%	2 177	85%	2 560
Weppes	4 908	16%	26 088	84%	30 996
MEL	131 635	29%	322 016	71%	453 651

Source : INSEE 2016 ; traitement : ADULM 2020

Au regard de la population active Santoise travaillant à l'extérieur du territoire de la commune, on observe comme dans de nombreuses villes situées en périphérie de grands centres urbains, que la commune est sujet aux **déplacements pendulaires**. En effet, **85% des Santois exercent leur activité professionnelle en dehors de Santes**, ce qui pourrait, si rien n'était fait en matière d'animation, transformer notre commune en « ville dortoir ».

L'objectif de la municipalité est donc **d'entretenir et de développer le lien social fort** qui existe et qui perdure entre les Santois malgré la crise sanitaire, le **nombre important d'associations** (environ 80) et les **nombreuses activités** organisées par la municipalité en témoignent.

Demandeurs d'emploi (catégories A, B et C)	Total au 30 juin 2019
Santes	290
Weppes	5 024
Métropole Européenne de Lille	115 651

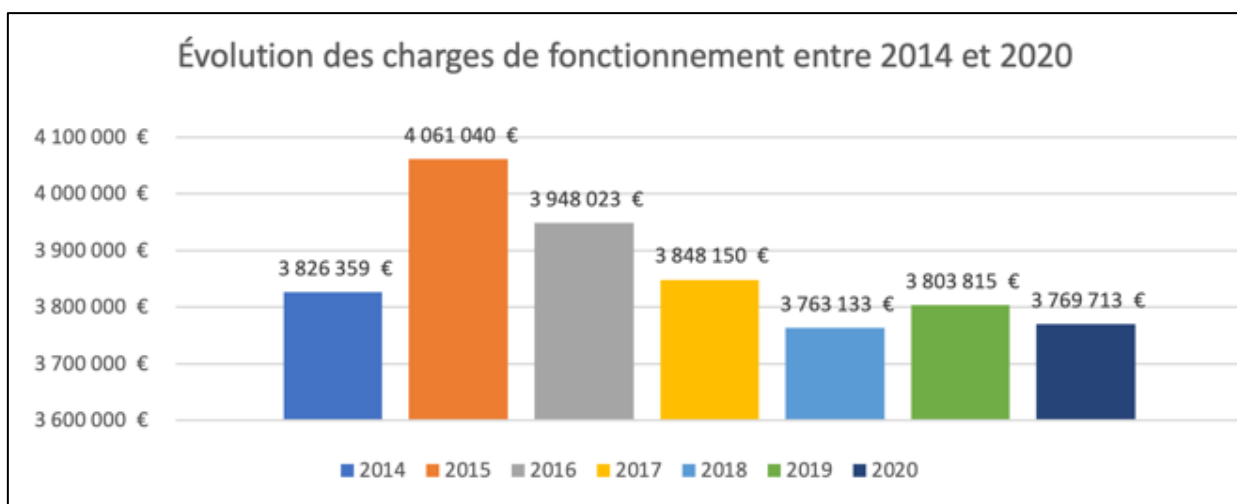
Source : Pôle emploi – DEFM au 30/06/2019 ; traitement 2020.

En 2019, la commune de Santes comptabilisait **290 demandeurs d'emploi toutes catégories confondues**. La crise sanitaire que nous vivons et la crise économique et sociale que nous subissons amène la municipalité à développer une **vigilance renforcée dans les années qui viennent sur cet indicateur**. La municipalité est d'ores et déjà mobilisée à travers son service emploi, et la délégation aux solidarités pour apporter assistance à ceux de nos concitoyens les plus fragilisés notamment les jeunes, face aux conséquences économiques de la crise sanitaire. Que ce soit en matière d'emploi ou sur le versant social des situations.

La mairie réalise un véritable **accompagnement individuel des Santois ayant besoin de soutien** pour rebondir suite à un licenciement, ou pour stabiliser leur situation personnelle. L'adjointe en charge de la solidarité et l'adjoint en charge de la concertation citoyenne et de l'emploi travaillent en lien avec les services municipaux notamment le service emploi afin de **détecter en amont les personnes en difficultés**.

Par ailleurs, les demandeurs d'emplois sont **aussi orientés et accompagnés vers les structures dédiées** comme la mission locale Métropole Sud située à Haubourdin. Le Maire et le conseiller municipal délégué à l'économie œuvrent à **collaborer plus étroitement avec les entreprises Santoises** et se posent en facilitateurs lorsque des offres d'emploi sont publiées en **mettant en relation les candidats et les recruteurs**.

III - LES DONNEES FINANCIERES DE LA COMMUNE ENTRE 2014 ET 2020 ET LES ORIENTATIONS POUR 2021.



3.1. Analyse rétrospective 2014-2019 (comptes administratifs) et évolution de l'épargne nette.

3.1.1 L'évolution des charges de fonctionnement depuis 2014.

On constate une augmentation de près de **235 000€** entre 2014 et 2015 qui correspondaient en partie à l'augmentation des charges de personnel à hauteur de **161 012€** de charges de personnel.

Depuis 2015, les **charges de fonctionnement de la commune n'ont cessé de diminuer** en raison de la gestion maîtrisée des finances en dépit de **la baisse importante des dotations de l'État entre 2014 et 2020** pour un total qui dépasse les **950 000€** cumulés sur la période de référence (DGF/DSR/DNP).

3.1.2 L'évolution de la Capacité d'autofinancement *Voir chiffres annexe 1.*

La **capacité d'autofinancement brute**⁴ dégagée au cours des trois derniers exercices budgétaires (2018/2019/2020) est plus que satisfaisante.

Au total, ce sont **791 540€** en 2018 ; **607 764€** en 2019 et **541 904€** en 2020 qui ont financé en partie le **remboursement de nos emprunts** (annuités en capital).

⁴ Capacité d'autofinancement brute = produits de fonctionnement – charges de fonctionnement.

La **capacité d'autofinancement nette**⁵ dégagée au cours des trois derniers exercices est aussi satisfaisante puisqu'elle permet à la commune d'autofinancer ses investissements. Elle s'élevait respectivement à **450 449€** en 2018 ; **237 428€** en 2019 et **215 347€** en 2020.

3.2. Structure et gestion de la dette communale

Au 31 décembre 2020, l'encours de la dette communale s'élevait à **1 547 282,32 €** décomposé comme suit :



	Capital restant dû	%	Taux intérêt
La Banque Postale	973 076,50€	62,89%	1,24% (fixe)



	Capital restant dû	%	Taux intérêt
Société Générale	282 539,40€	18,26%	3,79% (fixe)



	Capital restant dû	%	Taux intérêt
Épargne de Flandres	191 666,42€	12,39%	3,07% (fixe)



	Capital restant dû	%	Taux intérêt
Caisse des dépôts et consignations	100 000€	6,46%	4,9% (fixe)

Capital restant dû :

1 547 282,32€

3.2.1. Endettement par habitant.

Commune de Santes

260,66€

Communes de la même strate
(3 500 et 10 000 habitants).

847€

⁵ **Capacité d'autofinancement nette** = capacité d'autofinancement brute – annuité en capital de la dette (remboursement annuel de notre dette).

3.2.2. Capacité de désendettement.

La capacité de désendettement de la commune est **inférieure à 3 ans**, bien en deçà des 12 années préconisées par la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022.

Calcul de la capacité de désendettement :

Capital restant dû / épargne de gestion.
= *capacité de désendettement.*

$$\frac{1\,547\,282,32}{578\,076} = \mathbf{2,68 \text{ années.}}$$

3.2.3. État de l'encours de la dette⁶.



L'exercice 2020 de la commune de Santes s'est déroulé dans les conditions votées le 11 juin 2020 et continue de **rester à un niveau stable**.

3.3. Situation de l'exercice 2020.

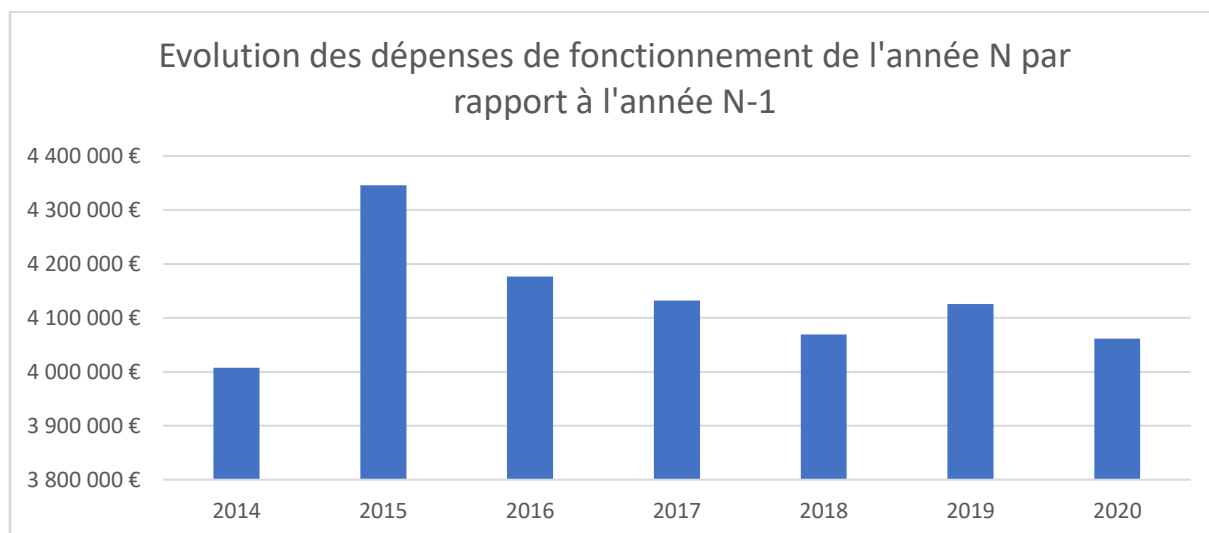
En 2020, le pourcentage d'exécution des dépenses d'investissement (51,46%) est bien supérieure à celle de 2019 (36,51%).

En 2019, l'exécution de cette section avait été ralentie par les **retards accumulés** dans la réalisation des travaux de la salle Laurent Prévost. En 2020, le niveau d'exécution est notamment dû aux mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire qui ont retardé le chantier de la salle Laurent Prévost. Les deux **confinements en mars et en novembre** ainsi que le **report des élections municipales** expliquent ce chiffre de 51,46%.

	DEPENSES			RECETTES		
	Vote Budget Primitif en €	Réalisé en €	% d'exécution	Vote Budget Primitif en €	Réalisé en €	% d'exécution

⁶ L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31 décembre de l'année considérée.

FONCTIONNEMENT	4 797 293,95 €	4 061 384,62 €	84,66%	4 797 293,95 €	4 626 810,65 €	96,45 %
INVESTISSEMENT	2 069 241,57 €	1 064 916,63 €	51,46%	2 069 241,57 €	1 528 648,69 €	73,87%



2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
4 007 536€	4 345 605 €	4 176 590 €	4 132 166 €	4 069 441 €	4 125 675 €	4 061 384,62
0€	338 369 €	-169 015 €	-44 424 €	-62 725 €	66 490 €	-64 192 €
	8,44%	-3,89%	-1,06%	-1,52%	1,63%	-1,80%

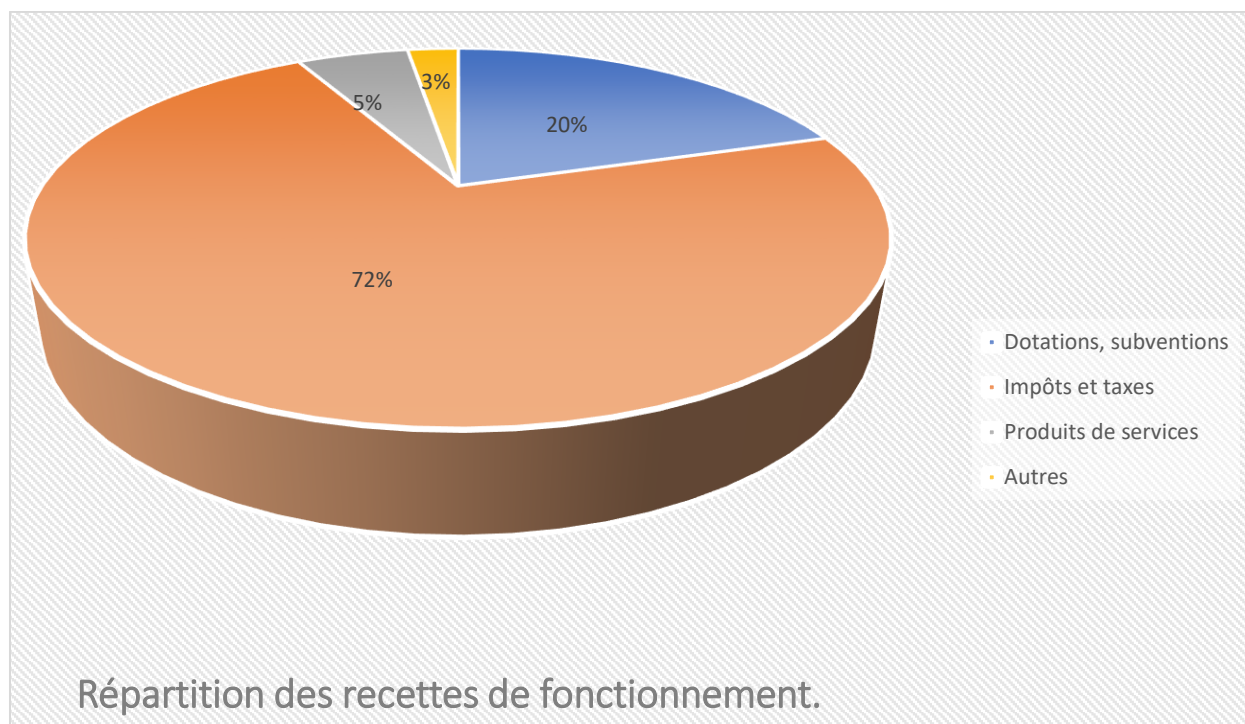
Le niveau des dépenses de fonctionnement pour l'année 2020 représente une dépense de fonctionnement par habitants de **684.20 €** alors que cela représente 998,00€/habitant pour les communes de la même strate.

IV – BILAN DE L'EXERCICE 2020.

4.1. Section de fonctionnement.

4.1.1 Répartition des recettes de fonctionnement dans le budget communal.

Pour l'année 2020, les recettes réelles de fonctionnement sont estimées à **4,428M€**, soit une **diminution de 129 946€** (-2,85%) par rapport au compte administratif de 2019.

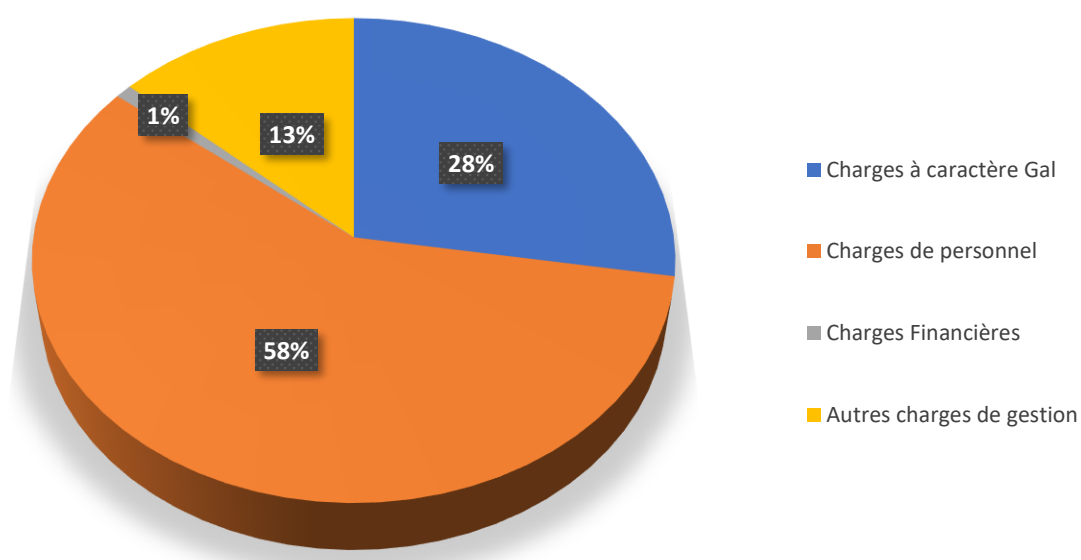


<u>Recettes</u>	<u>Typologie</u>	<u>Montant (en millier)</u>
Dotations - subvention	Dotation Globale de Fonctionnement (DGF). Dotation de Solidarité Rurale (DSR). Dotation Nationale de Péréquation (DNP). Caisse d'Allocations Familiales (CAF).	897,32€
Impôts et taxes	Fiscalité locale (Taxe foncière bâti et non-bâti etc...)	3 181,63€
Produits de services	Cantine, droits et stationnement, concession cimetièrè, Accueil de Loisirs Sans Hébergement.	239,8€
Autres	Remboursement sur rémunération du personnel, revenu des immeubles.	109,6€

4.1.2 Répartition des dépenses de fonctionnement dans le budget communal.

Pour l'année 2020, les dépenses de fonctionnement de la commune sont estimées à **3,86M€**, soit une **diminution de 64 066€** (-1,63%) par rapport au compte administratif de 2019.

En 2020, les charges de personnel représentaient **58% du total des dépenses de fonctionnement** du budget communal. En comparaison avec les **autres collectivités de la même strate** (3500 à 10 000 habitants), cela reste dans la moyenne puisqu'en 2019, les charges de de personnel représentaient près de **55% des dépenses de fonctionnement**. A titre d'exemple, les **charges de personnel de la Commune de Sainghin-en-Weppes**, comparable en termes de budget et de population s'élèvent à **59% des dépenses de fonctionnement**.



Décomposition des dépenses de fonctionnement

Recettes	Typologie	Montant (en millier)
Charges à caractère général	Fluides (eau, électricité etc...). Location mobilière et immobilière. Prestations extérieures.	1 070,76€
Charges de personnel	Paie, assurance statutaire, cotisations organismes extérieurs etc...	2 259,94€
Charges financières	Intérêts de nos emprunts. Intérêts Courus Non Échus (ICNE).	36,17€
Autres charges de gestion courante	Subventions aux associations. Contributions obligatoires. Indemnités des élus.	519,57€

4.1.3 État des lieux du personnel communal en 2020.

Les effectifs de la commune en 2020.

73 agents
(soit 61,86 Équivalent Temps Plein)

Les effectifs sont composés de la façon suivante :

Titulaires :

- Catégorie A : 3 (1 homme – 2 femmes).
- Catégorie B : 5 (2 hommes – 3 femmes).
- Catégorie C : 47 (14 hommes – 33 femmes).

Contractuels :

18 agents : 14 femmes et 4 hommes

→A noter l'existence d'une **parité parfaite au sein de l'équipe d'encadrement** constituée de 50% d'hommes et 50% de femmes.

La Gestion Prévisionnelle des Emplois Et des Compétences (GPEEC).

Age moyen des agents de la commune.

47 ans et 7 mois (54,7 % de l'effectif à un âge supérieur à la moyenne).

Nombre de recrutements : 3

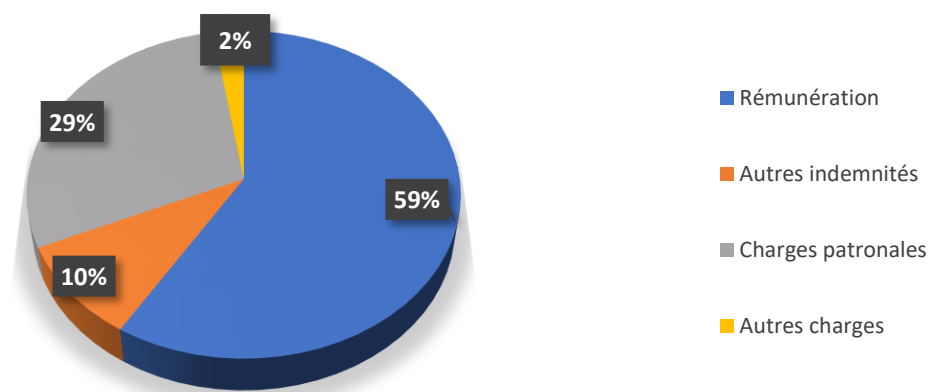
- une adjointe d'animation (Cat. C).
- une adjointe administratif (Cat. C).
- un adjoint technique (Cat. C).

Départs à la retraite : 3.

Départ : 1.

4.1.5 Les charges de personnel sur le budget de la commune.

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>
Rémunération	1 328 806€
Charges patronales	659 139€
Autres indemnités	215 557€
Autres charges	56 438€



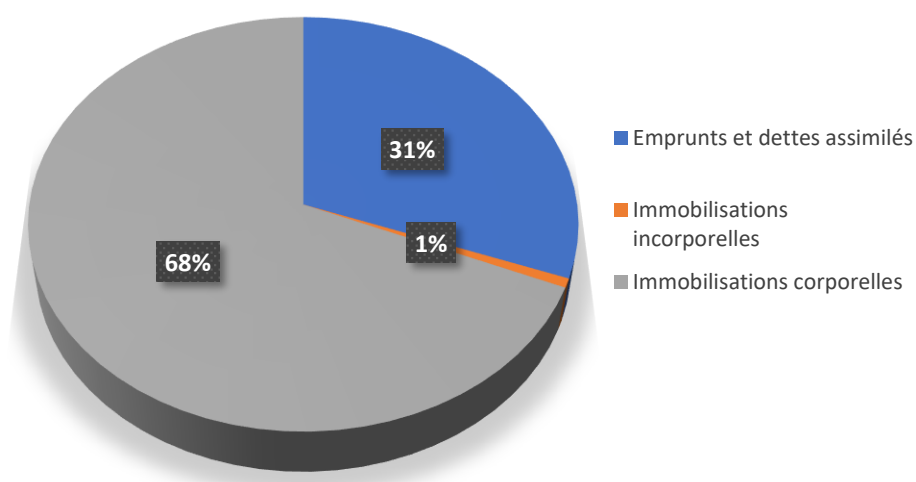
Détail des charges de personnel sur le budget de la commune

4.2. Section d'investissement.

4.2.1 Répartition des dépenses d'investissement.

L'année 2020 a été profondément marquée par les conséquences du premier confinement et de **l'arrêt quasi-total de l'économie** et donc des entreprises chargées d'exécuter les marchés publics passés avec la ville de Santes.

Toutefois, la grande partie des **travaux de rénovation de la Salle Laurent Prévost** ont été réalisés et seront achevés en **mai 2021**.



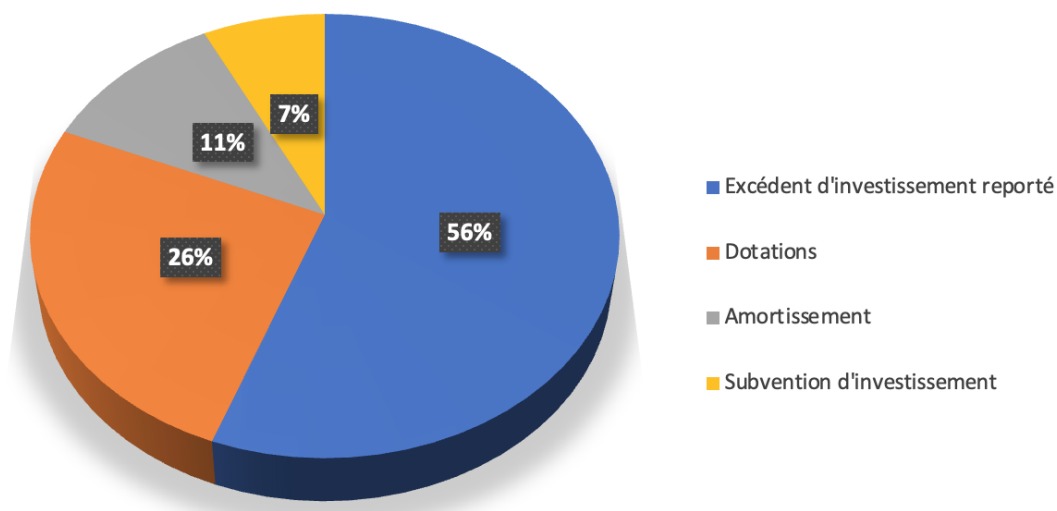
Dépenses d'investissement

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>
Immobilisations corporelles	730 812, 91€
Emprunts et dettes assimilées	326 556,84€
Immobilisations incorporelles	7 546,88€

4.2.2 Répartition des recettes d'investissement.

En 2020, la commune a touché des acomptes de **Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux** (DETR) à hauteur de **48 173,16€** et **27 417,60€** respectivement pour la réalisation de la rénovation de la **salle Laurent Prévost**, ainsi que pour la **construction du city-stade**. Par ailleurs, la commune a bénéficié d'un acompte de la dotation en faveur des **Projets Territoriaux Structurant** (PTS) à hauteur de **39 000€**.

Le reste des subventions d'investissement seront versées au cours de l'année 2021 pour un montant total de **210 258,44€**.



Recettes d'investissement

<u>Recettes</u>	<u>Montant</u>
Excédent d'investissement reporté.	866 527,72€
Dotations	400 000€
Amortissement	174 947,81€
Subvention d'investissement	114 590,76€

Conclusion de la situation financière au 31 décembre 2020.

La volonté de la nouvelle équipe municipale est de **conserver cette maîtrise budgétaire** afin de rendre possible la réalisation des investissements du programme pour lequel elle a été élue en 2020. Cette solidité budgétaire nous permet de **faire face à une nouvelle crise économique et sociale** qui pourrait à l'avenir, amener l'État à instaurer des mesures qui pèseraient sur les budgets des collectivités locales comme cela fut le cas suite à la crise de 2008.

En 2020, la commune remboursera **262 667,48€ de capital de dette**, une annuité qui ne sera que de **88 461,5€** en 2025, ce qui nous permet de contracter un emprunt dès cette année afin de profiter des taux d'intérêts très faibles, et d'optimiser notre capacité d'emprunt.

Enfin l'année 2020 fut très particulière **l'installation tardive de l'équipe municipale**, le suivi des chantiers propres au mandat précédent, une activité municipale perturbée (parfois tragiquement) par la crise sanitaire. Pourtant les quelques mois de mandat ont été bien utilisés malgré tout, que ce soit en **matière d'organisation**, de **coordination avec l'administration communale** ainsi que la **prise de marque de la nouvelle équipe**.

Durant cette période **beaucoup de crise ont dû être gérées** (installation des gens du voyage, incendie de l'usine Recynov sur le port, contingences liées à la crise sanitaire). En 2020, l'accent a été mis sur la **communication** avec l'installation des **panneaux numériques** avenue Albert Bernard et Place Hennion, l'optimisation du **site de la ville**, la reprise en main et le développement de **la page Facebook**, ou encore la **rénovation complète du Santes info**. L'effort en matière de communication se poursuivra en 2021.

V - LES ORIENTATIONS DE L'ANNÉE 2021.

5.1. Les priorités de l'année 2021 en matière d'investissement.

La nouvelle équipe municipale élue en juin dernier souhaite mettre en place un important programme d'investissement articulé autour des **3 enjeux majeurs** :

Le premier enjeu est celui du **lien social**.

La crise sanitaire impacte de manière considérable nos liens sociaux. La **suppression répétitive d'événements communaux festifs en raison de la diffusion croissante du virus**, ne permet plus à ceux qui y participaient de se retrouver. Pour y remédier, la nouvelle équipe en place innove et **organise des défilés en plein air** afin de permettre aux Santois de partager des moments ensemble.

L'année 2021 sera celle au cours de laquelle les **études préalables** réalisées en vue de bâtir l'un des projets les plus ambitieux du mandat : la **construction d'un lieu de rencontre** sur le site de l'ancienne mairie (11 Rue Foch).

Par ailleurs, il est à noter que **85% des Santois** exercent une activité professionnelle en **dehors la commune**. Il est donc essentiel de **maintenir le lien social** et l'envie de participer à la vie de la commune, ou **amener les Santois à se rencontrer** lors **d'évènements festifs** ou dans le cadre de la **participation citoyenne** organisée par la municipalité.

Le deuxième enjeu est celui de **la sécurité**.

La nécessité d'assurer à la fois la **sécurité physique** des Santois et la **sécurité de leurs biens** est une priorité du mandat et notre mobilisation est totale sur le sujet.

Une **délégation spéciale « sécurité »** a été créée dès le mois de septembre 2020 afin de renforcer l'action de la municipalité face aux délits commis sur le territoire de la commune. Le **dispositif « voisins vigilants » a été relancé** pour associer les Santois à notre action en matière de sécurité.

Sur l'enjeu de la **sécurité physique**, **15 défibrillateurs** seront disposés aux endroits les plus stratégiques de la commune.

Sur l'enjeu de la **sécurité des biens**, des **caméras de vidéoprotection** seront aussi disposées aux endroits stratégiques de la commune grâce au travail notamment réalisé avec la police municipale et la gendarmerie d'Hallennes-Lez-Haubourdin.

Le troisième enjeu est celui du **changement climatique**.

La **lutte contre le changement climatique est l'une des priorités de ce mandat**. Des actions en ce sens ont déjà été menées dès la première année avec notamment l'organisation **d'une plantation citoyenne** qui a rencontré un franc succès auprès des habitants le 19 décembre dernier.

De nombreuses actions visant à **économiser l'énergie**, à **végétaliser la commune** afin de lutter **contre les îlots de chaleur urbains** ou à sensibiliser les Santois aux **pratiques vertueuses** en termes de développement durable et d'écologie, seront menées.

5.2. Les taux des taxes communales d'imposition.

Taxe d'habitation (20% de la population)	Taxe foncière sur les propriétés bâties.	Taxe foncière sur les propriétés non-bâties.
27,60%	23,42%	58,74%

Aucune augmentation des taux d'imposition n'est prévue pour l'année 2021.

5.2. La poursuite des projets d'investissement de l'année 2020.

Rénovation de la salle Laurent Prévost .	Achèvement des travaux.	400 000€ TTC.
---	-------------------------	---------------

5.3. Les projets d'investissement de l'année 2021.

Parmi les nombreux projets d'investissement qui seront lancés cette année, on retrouve des engagements datant de l'ancien mandat dont la réalisation a été retardée par la crise sanitaire et le report des élections au cours de l'année 2020.

On retrouve notamment l'**installation des caméras de vidéoprotection**, dont le coût précédemment estimé était de 120 000€ TTC, mais le défaut de certains de nos anciens partenaires nous a amené à reprendre le dossier des caméras au stade initial.

Projets hors-programme électoral.		
	Mise en œuvre	Coût estimé
Remplacement du portail du cimetière	Installation complète.	20 000€ TTC.
Construction d'un mur autour du boulodrome situé derrière le Centre Arts et Loisirs	Installation complète.	20 000€ TTC.
Rénovation de l'accueil de la Mairie et du centre technique municipal multisites.	Réalisation complète des travaux.	240 000€ TTC.
Projet numérique école en partenariat avec l'éducation nationale	Installation complète	<i>Chiffrage en cours.</i>

Projets contenus dans notre programme électoral.		
	Mise en œuvre	Coût estimé
Création d'un lieu de rencontre sur le site de l'ancienne Mairie au 11 Rue Foch.	Réalisation des études préalables.	2 000 000€ TTC.
Installation des caméras de vidéo-protection	Installation complète.	350 000€ TTC.
Installation de 15 défibrillateurs automatiques aux endroits stratégiques de la commune.	Installation complète.	18 900€ TTC

En plus des projets qui seront lancés dès cette année et dont la réalisation s'étend sur plusieurs exercices budgétaires, **d'autres projets sont d'ores et déjà à l'étude** pour la suite du mandat. On retrouve notamment la création d'une **structure dédiée aux jeunes**, la **création de jardins partagés** ou **le tracé des liaisons douces** visant à favoriser le développement des mobilités alternatives à la voiture.

5.4. La politique de la commune en matière de ressources humaines pour le mandat 2020-2026.

Le 2 décembre 2020 s'est tenu le premier **Comité Technique Paritaire** (CTP) du mandat 2020-2026, l'occasion pour la municipalité de définir dans les grandes lignes, sa **politique en matière de gestion des ressources humaines**.

Conformément aux dispositions de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique⁷, les **avancements de grade** et **promotions internes** ne relèvent plus de la compétence de la Commission Administrative Paritaire (CAP) à compter de l'année 2021.

La définition des LDG a donc permis de déterminer les **critères d'avancements de grade** qui seront évalués à l'occasion des entretiens professionnels.

Un **nouvel organigramme** a été élaboré afin que chaque élu et chaque employé puisse être en mesure de cerner la nature du poste et des missions de chacun.

Plusieurs axes ont été définis concernant la **formation**, la **gestion du temps de travail et des effectifs**, les **conditions de travail** des agents de la commune et du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) ou la **valorisation des parcours professionnels**.

Sur la formation.

La formation des agents est essentielle dans le développement de leurs compétences et dans leur capacité d'adaptation aux nouvelles pratiques. La **stratégie de la commune se divise en deux temps** : le premier qui sera dédié dès cette année à la **réalisation des entretiens professionnels** et à **l'information des agents** aux formations dont ils peuvent bénéficier. Le second temps sera dédié, dès l'an prochain, à la **réalisation d'un plan de formation**.

Sur la gestion du temps de travail et des effectifs.

La commune a rapidement mis en place les **1607h de travail annuels** qui correspondent à la réalisation par les agents de 35h de travail hebdomadaires. Il est à noter qu'à ce jour, près de **la moitié des communes n'ont pas mis en place cette mesure** et sont la plupart du temps en dessous de cette durée. Concernant la **gestion des effectifs de la commune**, il est nécessaire d'être en mesure de se projeter sur plusieurs années afin de prévoir les potentiels départs en retraite et les recrutements qu'ils peuvent induire.

Sur le mandat 2020-2026, ce sont près de **11 agents** (soit 21% des effectifs) qui atteindront l'âge légal de départ à la retraite fixé à 62 ans. La priorité de la municipalité est donc d'établir une politique de recrutement en adéquation avec les futurs besoins en matière d'effectifs. C'est pourquoi dès cette année, les besoins de la commune seront recensés et **un plan de recrutement** sera élaboré.

Sur le mandat 11 agents atteindront l'âge légal de départ à la retraite.
--

Sur les conditions de travail.

Les conditions de travail des agents influencent considérablement leur **qualité de vie au travail**, et la municipalité veillera à mettre à disposition de chacun, un **état des lieux des risques au travail** grâce à l'élaboration des registres de santé, de sécurité et de risques au travail. Dernièrement, un **marché a été lancé en matière d'EPI** afin de remplir les nouvelles procédures en matière de sécurité au travail.

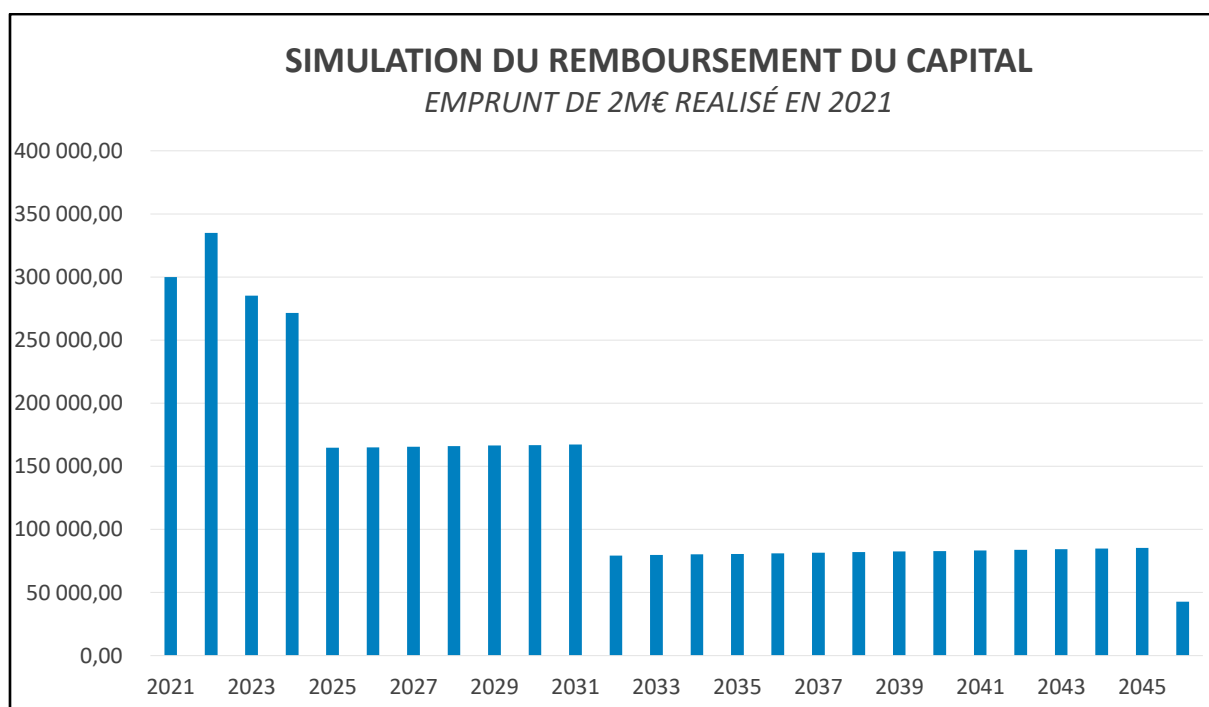
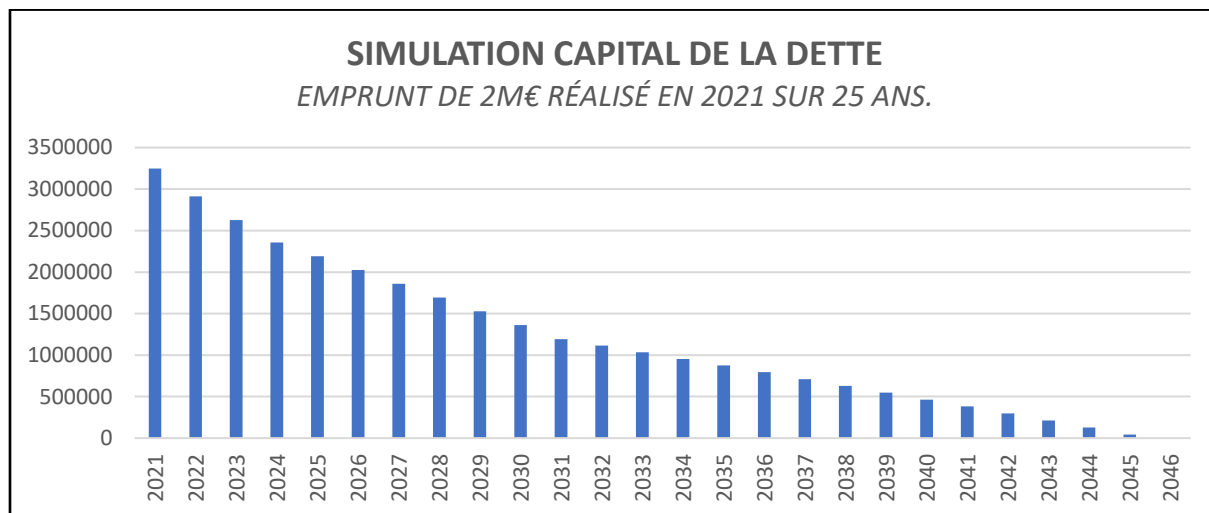
Par ailleurs, la municipalité reste attentive et mettra tout à disposition pour accompagner les agents rencontrant des problèmes de santé, dans leur **maintien dans l'emploi**.

⁷ Loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique.

5.5. Capacité d'autofinancement brute et emprunt contracté en 2021.

A ce jour, notre objectif est de dégager une capacité d'autofinancement brute suffisamment élevée afin d'être en mesure de rembourser une annuité en capital de dette qui ne dépasse pas les 360 000€ par an.

Afin de permettre à la commune de continuer d'investir pour le bénéfice de tous les Santois et pour améliorer notre cadre de vie, l'équipe municipale envisage de contracter un emprunt au cours de l'année 2021, ce qui devrait augmenter sensiblement l'endettement par habitant. Les élus sont actuellement en train d'interroger les banques offrant des produits aux collectivités afin de choisir la meilleure offre.



ANNEXE.

Annexe 1. Rétrospective Comptes Administratifs 2015-2020 (évolution de l'épargne nette).

Libellé	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA(prov) 2020
Produits fonctionnement courant (A)	4 520 962	4 346 498	4 341 076	4 658 443	4 550 479	4 403 570
Produits des services	386 081	382 896	371 543	389 232	433 855	239 794
Impôts et taxes	2 840 033	2 765 739	2 919 506	3 279 757	3 209 828	3 181 630
Dotations et participations	980 199	935 064	857 070	886 105	808 173	897 316
Autres produits de gestion courantes	42 661	56 424	37 960	55 993	50 964	21 325
Atténuations des charges	271 988	206 375	154 997	47 356	47 659	63 505
Produits divers d'exploitation						
Produits exceptionnels larges (B)	5 262	68 192	2 964	7 755	7 807	24 770
Produits fonctionnement (C=A+B)	4 526 224	4 414 690	4 344 040	4 666 198	4 558 286	4 428 340
Charges de fonctionnement courant (D)	4 061 040	3 948 023	3 848 150	3 763 133	3 803 815	3 769 713
Charges à caractère général	1 002 537	1 097 904	1 071 965	1 093 166	1 089 826	1 070 758
Charges de personnels, frais assimilés	2 489 769	2 468 053	2 377 831	2 232 692	2 275 117	2 259 939
Autres charges de gestion courante	511 269	324 018	326 600	310 647	309 418	318 249
Atténuations des produits	57 465	58 048	71 754	126 628	129 454	120 767
Autres charges fonctionnement courant						
Excédent brut de fonctionnement (A-D)	459 922	398 475	492 926	895 310	746 664	633 857
Charges exceptionnelles larges (E)	73 129	45 395	38 152	61 367	100 077	80 551
Charges de fonctionnement hors intê.(F=D+E)	4 134 169	3 993 418	3 886 302	3 824 500	3 903 892	3 850 264
EPARGNE DE GESTION (C-F)	392 055	421 272	457 738	841 698	654 394	578 076
Intérêts (G)	68 476	54 782	65 163	50 158	46 610	36 172
Charges de fonctionnement (I=F+G)	4 202 645	4 048 200	3 951 465	3 874 658	3 950 502	3 886 436
EPARGNE BRUTE (J=C-I)	323 579	366 490	392 575	791 540	607 784	541 904
Annuité en capital de la dette (K)	332 132	317 340	317 494	341 091	370 356	326 557
EPARGNE NETTE (L=J-K)	-8 553	49 150	75 081	450 449	237 428	215 347

LISTE DES ABBREVIATIONS.

CA.	Compte Administratif.
DSR.	Dotation de Solidarité Rurale.
DSU.	Dotation de Solidarité Urbaine.
DSIL.	Dotation de Soutien à l'Investissement Local.
DETR.	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.
DPV.	Dotation de Politique de la Ville.
DSID.	Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements.
DGF.	Dotation Globale de Fonctionnement.
DNP.	Dotation Nationale de Péréquation.
EPI.	Équipement de Protection Individuel.
IPCH.	Indice des Prix à la Consommation Harmonisé.
LDG.	Lignes Directrices de Gestion.
PLF.	Projet de Loi de Finances.
PTS.	Projets de Territoires Structurant.